

Le Troisième Oeil d'Esperanza

8 chemin des Ardelières, 38590 Brézins | SIRET : 921 155 388 00017

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Applicable à toutes les formations dispensées par Le Troisième Oeil d'Esperanza

Article 1 – Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à toute personne inscrite à une formation dispensée par Marine Deledda / Le Troisième Oeil d'Esperanza, représenté par Marine Deledda, dont le siège social est situé 8 chemin des Ardelières, 38590 Brézins (SIRET : 921 155 388 00017).

Il entre en vigueur dès la signature de la convention de formation et s'applique pour toute la durée du parcours.

Article 2 – Accès aux formations

Les formations sont accessibles à toute personne majeure ayant procédé à son inscription dans les délais impartis et ayant réglé (ou planifié le règlement de) la totalité des frais de formation.

Aucun prérequis technique particulier n'est exigé, sauf mention contraire dans le programme de la formation concernée. Un accès internet stable est nécessaire pour les formations en distanciel pour la partie visio.

Article 3 – Assiduité et ponctualité

- L'apprenant(e) s'engage à être présent(e) et ponctuel(le) à l'ensemble des sessions prévues.
- En cas d'absence prévisible, l'apprenant(e) s'engage à en informer le responsable pédagogique au minimum 24h à l'avance.
- Toute session manquée ne donnera pas lieu à un remboursement. Un rattrapage pourra être proposé selon les disponibilités de l'organisme.
- En distanciel, la caméra doit être activée pendant les sessions, sauf accord préalable.

Article 4 – Comportement et respect

Un climat de respect, de bienveillance et de confidentialité est requis au sein de chaque formation. Il est demandé à chaque apprenant(e) de :

- Respecter la parole, les croyances et le rythme de chacun
- S'abstenir de tout propos discriminatoire, blessant ou dévalorisant
- Maintenir la confidentialité des partages effectués en groupe
- Ne pas enregistrer les sessions sans autorisation écrite préalable du responsable pédagogique

Article 5 – Hygiène et sécurité

Les participants sont invités à se présenter dans un état physique et émotionnel permettant une participation sereine. Toute personne se sentant indisposée peut en informer la formatrice afin d'adapter la séance en conséquence.

Les locaux et espaces de formation sont maintenus propres et sécurisés. En distanciel, il est recommandé de s'installer dans un espace calme, confortable et sans risque de distraction majeure.

Les formations dispensées relèvent du bien-être et du développement personnel. Elles ne se substituent en aucun cas à un suivi médical ou thérapeutique. En cas de doute sur son état de santé, l'apprenant(e) est invité(e) à consulter un professionnel de santé avant de participer.

Article 6 – Propriété intellectuelle et droits d'usage

L'ensemble des contenus pédagogiques transmis (supports PDF, vidéos, enregistrements audio, outils, méthodes, protocoles) est la propriété intellectuelle exclusive de Marine Deledda – Le Troisième Oeil d'Esperanza.

L'apprenant(e) bénéficie d'un droit d'usage personnel et non commercial. Toute reproduction, revente, transmission ou utilisation commerciale de ces contenus, même partielle, est strictement interdite sans autorisation écrite.

Article 7 – Responsabilité et cadre d'exercice

Les formations dispensées par Le Troisième Oeil d'Esperanza relèvent du développement personnel, du bien-être et des pratiques énergétiques. Elles ne constituent en aucun cas un acte médical, psychologique ou thérapeutique et ne sauraient se substituer à un suivi médical ou paramédical.

L'organisme décline toute responsabilité en cas d'utilisation des techniques apprises en dehors du cadre préconisé lors de la formation.

Les présentes formations ne sont pas reconnues par l'état Français.

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative de la formation. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Conformément au RGPD, l'apprenant(e) dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, exerçable par email à l'adresse de l'organisme.

Article 9 – Résolution des différends

Le Troisième Oeil d'Esperanza privilégie avant tout le dialogue et la recherche d'une solution amiable en cas de désaccord ou de difficulté rencontrée par l'apprenant(e).

En cas de situation problématique, l'apprenant(e) est invité(e) à en informer directement Marine Deledda afin qu'une réponse bienveillante et adaptée puisse être apportée dans les meilleurs délais.

Si aucune solution amiable ne peut être trouvée, et uniquement en dernier recours, l'organisme se réserve la possibilité de mettre fin à la participation de l'apprenant(e) à la formation, après échange et information préalable de la personne concernée.

Article 10 – Engagements de l'organisme

Le Troisième Oeil d'Esperanza s'engage à :

- Dispenser les formations avec sérieux, bienveillance et qualité pédagogique
- Respecter les horaires et le programme annoncés, sauf circonstances exceptionnelles
- Fournir les supports et ressources pédagogiques prévus
- Garantir la confidentialité des informations personnelles partagées par les apprenants
- Délivrer une attestation de suivi à l'issue de chaque formation, attestation privée, non reconnue par l'état Français.
- Rester disponible pour répondre aux questions pédagogiques en lien avec la formation suivie

Article 11 – Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de la signature de la convention de formation. Il est remis à chaque apprenant(e) avant le démarrage de la formation.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur ainsi que des Conditions Générales de Vente de Le Troisième Oeil d'Esperanza, et m'engage à les respecter.

Fait à, le :

Signature de l'apprenant(e)
(précédée de « Lu et approuvé »)

Signature du responsable pédagogique
Marine Deledda